



LE TEMPS PERISCOLAIRE

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est un lieu privilégié où les élèves peuvent se documenter et lire dans le calme. L'élève vient au CDI pour effectuer un travail de recherche nécessitant l'usage de document (dictionnaires, encyclopédies, atlas, revues...), pour consulter la documentation sur l'orientation professionnelle, pour le plaisir de lire. .

La restauration scolaire

La demi-pension est un service annexe mis à la disposition des élèves qui fonctionne selon le système du forfait 4 jours (excepté le mercredi) ou 5 jours.

L'inscription à la demi-pension est faite pour l'année scolaire entière.

À titre exceptionnel, l'accès temporaire de l'élève à la demi-pension peut être autorisé uniquement sur demande écrite des parents au minimum 48h ouvrées à l'avance.



S'INVESTIR DANS LES ASSOCIATIONS DU COLLÈGE

Le Foyer Socio Éducatif (Partie 5 du RI)

Association loi 1901, interne au collège, qui propose des activités en dehors des heures de cours.

Ces activités très variées prolongent l'enseignement et permettent aux élèves de développer leur sens des responsabilités.

L'adhésion est volontaire et facultative et s'élève à 5 euros.

L'Association sportive

Les professeurs d'EPS organisent chaque année des activités sportives le mercredi après-midi ou sur la pause méridienne.

L'inscription se fait directement auprès des professeurs d'EPS.

Les activités proposées au collège sont le football, le badminton, l'athlétisme, la danse, le ping-pong, le tir à l'arc...

Les cotisations servent à financer l'assurance des élèves, l'acquisition de matériel et le transport des élèves sur les différents lieux de rencontre

Elle s'élève à 25€ pour l'année.

